

Sommaire

Gestion publique

L'État en quête de performance

L'État aspire à améliorer ses performances. L'introduction dans la rémunération **des directeurs d'administration centrale des ministères d'une « indemnité de performance »** n'en est-elle pas la meilleure preuve ? Selon les termes du décret, l'attribution de cette prime dépendra de la qualité de la conduite des administrations et des résultats des objectifs. Cette démarche est la conséquence directe de l'application, en France, de la **Loi organique relative aux lois de finances (LOLF)** qui modifie la gestion des ministères en introduisant une **budgétisation par programmes**, innovation majeure dans la mesure où la **culture de moyens** qui prévalait jusque-là est abandonnée au profit de la **culture de résultats**. Considérée par certains comme **un outil d'inspiration libérale**, la LOLF peut conduire à une approche de la gestion publique qui biaise l'évaluation des activités de l'État. Dans les *Notes Bleues de Bercy*, Hugues Bied-Charreton qualifie le dispositif prévu par la LOLF de prometteur mais, selon lui, il reste néanmoins insuffisant puisqu'il contribue moins à **mesurer l'efficacité** et la **qualité** que **l'efficacités**. De même, les **critères d'évaluation** de l'action publique sont parfois, comme l'indique Jean-François Calmette dans la *Revue française d'administration publique*, inadéquats, l'attention portant davantage sur le bénéfice financier engendré par la mise en œuvre d'un programme que sur ses effets plus étendus, difficiles à mesurer. Faut-il parler de **réforme de la gestion publique** ? Si les changements introduits dans les finances publiques sont considérés comme une révolution en France, ils ont déjà été mis en œuvre dans la plupart des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Aussi, dans un entretien accordé à la revue *Perspective gestions publiques*, Alex Matheson parle-t-il plus volontiers d'**évolution**, davantage encouragée par les **exigences nouvelles** en matière de politiques publiques exprimées par l'**usager** et le **contribuable** plutôt que par l'État lui-même. Il semble que cette « évolution » se généralise par l'**exportation des modèles de gestion publique**, notamment britannique aux Pays-Bas et au Japon et français dans certains pays africains. Christopher Pollitt nous apprend dans la *Revue de l'OCDE sur la gestion budgétaire*, que s'il n'existe toutefois pas de **modèle standard**, un transfert de procédures peut être réussi sous certaines conditions.

Performance : nouveau mot d'ordre de la gestion publique

Hugues Bied-Charreton *Les Notes Bleues de Bercy* 2

La LOLF préfigure-t-elle une réforme profonde de l'État ?

Jean-François Calmette *Revue française d'administration publique* 9

Après 20 ans de modernisation de la gestion publique, où en est-on ?

Entretien avec Alex Matheson *Perspective gestions publiques* 16

La réforme de la gestion publique est-elle exportable ?

Christopher Pollitt *Revue de l'OCDE sur la gestion budgétaire* 21

Repères

- | | |
|---|----|
| 1. Glossaire | 6 |
| 2. De l'élaboration à l'exécution du budget | 14 |
| 3. Des effets pervers de la performance ? | 18 |
| 5. Quelques expériences étrangères (chronologie) | 25 |
| 4. Un bilan de la budgétisation par programme :
le cas pionnier de l'Australie | 27 |

Pour en savoir plus...

Logement

Quelques expériences européennes sur de nouvelles formes de propriété

Alain Costa et Jean-Pierre Schaefer *L'Observateur de l'Immobilier* 31

Développement

Inde : pour un régime fiscal générateur de croissance

Hélène Poirson *FMI Bulletin* 37

Argentine

La stratégie à haut risque du président Kirchner

Christine Peltier *Conjoncture – BNP-Paribas* 40